



## COMMUNIQUE

Le Ministre de la fonction publique, du travail et du dialogue social informe de l'ouverture d'un concours interne et externe d'entrée à l'Ecole nationale d'administration (ENA), Cycle II et Cycle III à l'intention des togolais des deux sexes.

Les dossiers de candidature sont déposés tous les jours ouvrables du **lundi 15 juin à partir de 7 heures au vendredi 17 juillet 2026 à 17 heures 00 min** à l'Ecole nationale d'administration à Lomé et aux directions régionales du travail et des lois sociales de Kara et Dapaong

Les dates des épreuves écrites sont fixées aux **12 et 13 août 2026**

Les autres modalités et conditions du concours sont à consulter dans le quotidien national Togo presse ou sur le site du ministère [www.fonctionpublique.gouv.tg](http://www.fonctionpublique.gouv.tg).

Fait à Lomé, **08 JUIN 2026**

P. le Ministre,  
Le Ministre, Secrétaire Général  
de la Présidence du Conseil

**SIGNE**

**Ablamba Ahoéfavi JOHNSON**



**Arrêté N° 308 /PC/MFPTDS**  
portant ouverture du concours interne et externe  
d'entrée à l'Ecole nationale d'administration  
(ENA), Cycle II et Cycle III, **session des 12 et  
13 août 2026**

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DU  
DIALOGUE SOCIAL**

Vu l'ordonnance n°79-27/PR-ENA du 05 juillet 1979 portant réorganisation de l'Ecole nationale d'administration ;

Vu l'ordonnance n°81-03/PR-ENA du 1<sup>er</sup> avril 1981 modifiant et complétant l'ordonnance n° 79-27/PR-ENA du 05 juillet 1979 portant réorganisation de l'Ecole nationale d'administration ;

Vu la loi n°2013-002 du 21 janvier 2013 portant statut général de la fonction publique togolaise ;

Vu le décret n°2015-120/PR du 14 décembre 2015 portant modalités communes d'application du statut général de la fonction publique togolaise ;

Vu le décret n° 2025-022/PC du 8 octobre 2025, portant composition du Gouvernement, ensemble les textes qui l'ont modifié ;

Considérant les nécessités de service.

**A R R E T E :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Un concours interne et externe d'entrée au cycle II, promotion 2026-2029 et au cycle III, promotion 2026-2028 de l'Ecole nationale d'administration (ENA) est ouvert à l'intention des togolais des deux sexes.

**Article 2** : Le nombre de postes ouverts au concours est de cent dix (110) répartis selon les tableaux en annexe.

## I- CONDITIONS A REMPLIR

**Article 3** : Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être de nationalité togolaise ;
- être âgé de trente (30) ans au plus à la date du concours pour les candidats externes et de quarante-cinq (45) ans au plus au 1<sup>er</sup> janvier 2026, pour les candidats internes ;
- être titulaire du diplôme visé aux tableaux en annexe pour les candidats externes ;
- n'avoir jamais passé ledit concours plus de trois (03) fois ou n'avoir jamais fait l'objet d'exclusion à l'ENA ;
- pour les candidats internes exclusivement :
  - être un fonctionnaire titularisé dans le grade A2 pour les candidats au cycle III et dans les grades A3 ou B pour les candidats au cycle II ;
  - avoir accompli au moins six (06) ans de services effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;
  - avoir été autorisé par le ministre de tutelle à concourir.

**Article 4** : Aucune dérogation ne peut être accordée aux conditions ci-dessus mentionnées.

## II-EPREUVES AU CONCOURS

**Article 5** : Le concours comporte des épreuves écrites d'admissibilité et des épreuves orales comme suit :

### A. EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE

#### 1. Epreuves communes à toutes les options : pour le Cycle II et le Cycle III

- ❖ une dissertation portant sur un sujet d'ordre général, durée : 4 heures, coefficient 4 ;
- ❖ une épreuve de culture générale ou d'instruction civique, durée : 1 heure, coefficient 1.

## **2. Epreuves de spécialités : uniquement pour le Cycle III**

### **Option administration générale**

- ❖ organisation administrative togolaise, durée : 3 heures, coefficient 3 ;
- ❖ droit constitutionnel et institutions politiques togolaises, durée : 3 heures, coefficient 3.

### **Option administration scolaire et universitaire**

- ❖ système éducatif togolais, durée : 3 heures, coefficient 3 ;
- ❖ administration scolaire et universitaire, durée : 3 heures, coefficient 3.

### **Option administration du travail et des lois sociales**

- ❖ droit du travail, durée : 3 heures, coefficient 3 ;
- ❖ protection sociale, durée : 3 heures, coefficient 3.

### **Option diplomatie**

- ❖ relations internationales, durée : 3 heures, coefficient 3 ;
- ❖ droit des organisations internationales, durée : 3 heures, coefficient 3.

### **Option gestion des collectivités locales**

- ❖ décentralisation et gouvernance locale, durée : 3 heures, coefficient 3.
- ❖ droit administratif, durée : 3 heures, coefficient 3.

### **Option gestion des services de santé**

- ❖ comptabilité publique, durée : 3 heures, coefficient 3 ;
- ❖ gestion des services de santé, durée : 3 heures, coefficient 3.

## **B. EPREUVES ORALES COMMUNES AUX DEUX CYCLES**

Entretien avec un jury, sur les aptitudes communicationnelles du candidat admissible et sa maîtrise de l'administration, des services publics et des politiques publiques, durée : 15 à 20 minutes, coefficient 4.

## **III-DOSSIERS DE CANDIDATURE**

**Article 6:** Le dossier de candidature comporte les pièces suivantes :

- 1- une demande manuscrite signée du candidat et timbrée à 500 FCFA, adressée à Monsieur le Ministre de la fonction publique, du travail et du dialogue social, indiquant le centre d'écrit et l'option choisis ;

- 2- une copie certifiée conforme de l'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- 3- une copie certifiée conforme ou un duplicata du certificat de nationalité togolaise ;
- 4- une copie certifiée conforme du diplôme requis pour l'option choisie ;
- 5- un extrait du casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois ;
- 6- un certificat médical datant de moins de trois (03) mois délivré par un médecin agréé ;
- 7- une copie de l'acte portant nomination ou intégration dans le grade correspondant tel que visé à l'article 3 ci-dessus, une copie de l'arrêté portant titularisation, une attestation de prise de service et une autorisation du ministre de tutelle datant de 2026 et indiquant l'option retenue, pour les candidats internes ;
- 8- une quittance de **cinq mille (5.000) FCFA** pour les candidats externes et **six mille (6.000) FCFA** pour les candidats fonctionnaires, attestant le paiement des droits d'inscription au concours, payable à Lomé à l'Ecole nationale d'administration ou aux directions régionales du travail et des lois sociales de Kara et Dapaong.

**Article 7** : Les relevés de notes et les attestations d'admissibilité ne sont pas autorisés.

**Article 8** : Les dossiers de candidature sont réceptionnés aux jours et heures ouvrables à partir du **15 juin 2026**, à l'Ecole nationale d'administration et aux directions régionales du travail et des lois sociales de Kara et Dapaong.

**Article 9** : La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au **17 juillet 2026 à 17 heures 00 mn.**

#### **IV- DATES ET LIEUX DU CONCOURS**

**Article 10** : Les dates des épreuves écrites sont fixées aux **12 et 13 août 2026** dans les centres d'écrit de Lomé, Kara et Dapaong.

Les candidats sont tenus de composer dans le centre d'écrit choisi au moment du dépôt du dossier de candidature.

**Article 11** : L'appel des candidats est prévu pour **6 heures 30 mn**.

L'accès à la salle d'examen est subordonné à la présentation d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité.

**Article 12** : Les candidats retenus à l'issue des épreuves écrites et orales du concours sont tenus de rejoindre l'Ecole nationale d'administration suivant la date de la rentrée, faute de quoi ils sont considérés comme démissionnaires.

**Article 13** : Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République togolaise.

Fait à Lomé **08 JUIN 2026**

P. le Ministre,

Le Ministre, Secrétaire Général  
de la Présidence du Conseil

**SIGNE**

**Ablamba Ahoéfavi JOHNSON**

**Ampliations**

PC (C.R.) .....	1
CAB/MFPTDS .....	1
ENA.....	1
DGFP.....	1
Ttes Divisions/DGFP.....	5
MFB.....	1
DGBF.....	1
DNCF.....	1
DF.....	1
DRTLS.....	2
TRESOR.....	1
JORT.....	1

Pour ampliation

Le secrétaire général



**Atissim ASSIH**

**Tableau1 : Répartition des postes ouverts au  
CYCLE II par option**

<b>Options</b>	<b>Diplômes</b>	<b>Candidats étudiants</b>	<b>Candidats fonctionnaires</b>	<b>Total</b>
Administration générale	BAC 2 ou équivalent	5	5	<b>10</b>
Administration hospitalière	Uniquement pour les fonctionnaires	0	5	<b>5</b>
Administration scolaire et universitaire	Uniquement pour les fonctionnaires	0	5	<b>5</b>
Administration du travail et des lois sociales	BAC 2 ou équivalent	5	5	<b>10</b>
Gestion des collectivités territoriales	BAC 2 ou équivalent	15	5	<b>20</b>
<b>Total</b>		<b>25</b>	<b>25</b>	<b>50</b>



**Tableau 2 : Répartition des postes ouverts au  
CYCLE III par option**

<b>Options</b>	<b>Diplômes</b>	<b>Candidats étudiants</b>	<b>Candidats fonctionnaires</b>	<b>Total</b>
Administration générale	Maîtrise classique ou licence LMD en droit, sciences politiques, histoire, gestion, économie, gestion des ressources humaines, lettres modernes, géographie, langage et communication	10	10	<b>20</b>
Administration scolaire et universitaire	Uniquement pour les fonctionnaires	0	5	<b>5</b>
Administration du travail et des lois sociales	Maîtrise classique ou licence LMD en droit, gestion, économie, psychologie du travail, gestion des ressources humaines	5	0	<b>5</b>
Diplomatie	Maîtrise classique ou licence LMD en droit, relations internationales, sciences politiques, histoire, philosophie, gestion, économie, gestion des ressources humaines, lettres modernes.	10	0	<b>10</b>
Gestion des collectivités territoriales	Maîtrise classique ou licence LMD en droit, sciences politiques, gestion, économie, gestion des ressources humaines, lettres modernes, géographie, anthropologie, sociologie, psychologie, histoire, philosophie.	10	5	<b>15</b>
Gestion des services de santé	Uniquement pour les fonctionnaires	0	5	<b>5</b>
<b>Total</b>		<b>35</b>	<b>25</b>	<b>60</b>

